



Chers Parents, chers élèves,

Le 31 août 2023

Comme chaque année, le Foyer Socio-Educatif (F.S.E.) fait appel aux familles du collège pour contribuer à son financement. La cotisation est fixée à 15 € : elle n'est pas obligatoire, mais indispensable au fonctionnement des clubs, des activités et sorties scolaires.

Si vous souhaitez plus d'informations sur le F.S.E. ou adhérer en ligne : consultez le site [HelloAsso](https://helloasso.com)



Voici quelques exemples parmi les nombreuses actions financées partiellement ou totalement par le FSE:

- Sorties et voyages pédagogiques : "théâtre en anglais", projet SVT "biodiversité" (zoo de Thoiry, Muséum d'Histoire Naturelle, Palais de la Découverte), cinéma, Salon du Livre, Bergerie Nationale, sorties et musées à Paris...
- Achat de jeux pour la cour (balles, raquettes, ballons), pour le club Jeux de société, de livres pour le club Lecture.
- Achat de cadeaux et lots offerts aux élèves lors de concours et examens
- Animation et financement de toutes les activités culturelles et festives : semaine Zen, bal des 3^e, carnaval, petit déjeuner des 6^e...

Le FSE ne vit que par les cotisations des familles et les dons. Si vous le pouvez, il vous est également proposé de faire un don complémentaire ou/et de participer ponctuellement aux différentes actions de financement de l'année (ventes de pâtisseries, de fleurs, ateliers divers...).

Sachez qu'en 2022-23, chacun des élèves du collège a bénéficié, sous une forme ou une autre, d'une participation financière du FSE.

Par avance, nous vous remercions de votre soutien.

Le bureau du FSE

-----à découper-----

Bulletin d'adhésion au FSE du collège Pierre Brossolette-Année 2023-24

Merci de remettre ce bulletin dûment rempli au professeur principal, même si vous ne souhaitez pas adhérer.

NOM et Prénom de l'élève :

CLASSE (exacte) :

Date :

- **J'adhère au F.S.E. :** OUI NON, mais je rends le bulletin à mon professeur
- **Si OUI, je joins :** 15 € de cotisation
 J'ajoute un don de€ (dans le même versement)
- **Je règle :** par CB sur le site HelloAsso <http://acver.fr/adhesion2023>
 en espèces
 sinon, par chèque (ordre : **F.S.E. Collège Pierre Brossolette**)

Signature du responsable légal :

.....